

Projet d'implémentation du terminal méthanier Rabaska
Mémoire en opposition au projet d'implémentation du terminal méthanier Rabaska
Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
par Chantal Bernier
le 25 janvier 2007

Vous trouverez ci-joint un sommaire des raisons pour lesquelles je m'oppose au projet d'implémentation du terminal méthanier Rabaska à Lévis. Je m'intéresse à ce projet car mon père est un résident de cette ville et que je m'inquiète pour sa sécurité dans l'éventualité de la mise en oeuvre de ce projet. Je suis moi-même une ancienne résidente de Lévis et j'aimerais retourner m'y établir éventuellement. Les questions de protection de l'environnement et de sources d'énergie propres me sont aussi d'un grand intérêt.

1) Sécurité publique

Malgré les assurances données par le promoteur du projet dans son étude d'impact et par ses interventions publiques, je demeure préoccupée par la possibilité d'explosions et/ou d'incendies liés à des fuites de gaz naturel. Bien que les possibilités d'accident majeurs reliés à des installations de gaz naturel liquéfié (GNL) sont plutôt faibles, des cas existent et ils sont dévastateurs. Au mois de janvier 2004, une explosion a saccagé le port méthanier de Skikda en Algérie, tuant 23 personnes et blessant 74 autres¹. Au mois de juillet de la même année, un gazoduc a explosé et entraîné la mort de 24 personnes à Ghislenghien en Belgique et en blessant plus que 120 autres. Au Nigéria, en août 2005, une canalisation de gaz naturel a explosé, mais heureusement, elle n'a pas fait de victimes.

Connaissant l'impact dévastateur de tels incidents, et les mortalités qu'ils peuvent entraîner, j'ai beaucoup de difficultés à concevoir qu'un tel projet puisse être envisagé par des promoteurs et les pouvoirs publics aussi près d'une zone urbaine à densité relativement élevée (c.-à-d. à 400 mètres d'habitations humaines), lorsque de telles installations ailleurs au monde sont situées beaucoup plus loin des zones résidentielles, en France par exemple. Les installations devraient être situées à plus de 6 kilomètres de zones habitées. Je considère que la vie humaine est plus importante que les intérêts économiques et que dans le cas de ce projet, le gouvernement devrait favoriser la sécurité des résidents avant tout.

2) Non-acceptation sociale

Le projet ne reçoit pas l'acceptation sociale des résidents directement touchés, c'est-à-dire les résidents de la partie est de Lévis, de l'île d'Orléans incluant la municipalité de St-Laurent et de Ste-Pétronille comme le dévoilent des sondages, des résolutions municipales et des referendums contre l'établissement du port méthanier de Rabaska.

¹ Quebec gas facility up in air, par Nicolas Van Praet, , The Montreal Gazette, 12 mai 2004.

De plus, la ville de Beaumont a adopté, en décembre 2005, le règlement 523 ne permettant pas l'entreposage de matières combustibles, explosives, inflammables ou autrement dangereuses sur le territoire de cette municipalité et jusqu'à un kilomètre des limites de cette municipalité.

En septembre 2005, un groupe de 93 citoyens de Lévis et de Beaumont ont déposé une requête au civil en Cour supérieure du Québec pour faire cesser les activités du promoteur Rabaska, celles de la Ville de Lévis et du Ministère de l'Environnement. Les opposants soutenaient que le projet Rabaska ne pouvait aller de l'avant puisque qu'il n'a pas reçu les certificats de conformité de Lévis ni de Beaumont.²

Il me semble évident que ces actions démontrent une opposition certaine au projet de terminal méthanier Rabaska et une non-acceptation sociale du risque que peut représenter un port méthanier par la population directement concernée par le projet, c'est à dire celle vivant à proximité du site envisagé.

3) Paysage

Bien que les promoteurs prévoient des mesures d'atténuation pour leurs installations, je suis préoccupée par la possibilité d'implémentation d'autres industries lourdes à proximité du port méthanier, ce qui aurait un effet négatif sur la beauté du paysage de ce coin du Québec.

4) Besoins du Québec en gaz naturel

Un autre aspect surprenant est le manque d'études économiques indépendantes démontrant clairement les besoins du Québec en gaz naturel ainsi que la nécessité de diversifier nos sources d'approvisionnement en gaz naturel et subséquemment, en port(s) méthanier(s). Il serait intéressant d'obtenir de l'information quantitative sur le nombre d'industries qui, et à quel prix du gaz naturel, changeraient, de manière permanente, leur source d'énergie (du mazout au gaz naturel), et quels seraient les volumes de gaz naturel nécessaires. Une évaluation d'autres alternatives énergétiques, tels que les biogaz, devrait aussi être incluse dans une telle étude.

Dans un tel contexte, on peut se demander si les importations de gaz naturel de Rabaska seraient uniquement destinées au Québec et à l'est de l'Ontario, ou aussi pour approvisionner nos voisins américains. Il faut se rappeler qu'un certain nombre de projets de port méthaniers présentés aux États-Unis furent abandonnés car n'ayant pas l'aval de la population, pour des raisons de sécurité et/ou de protection de l'environnement. Les États-Unis absorbaient 80% de tout le gaz naturel consommé en Amérique du Nord en 2003 et demeureront un important consommateur pour les années à venir. Dû à leur production domestique insuffisante, une partie de l'approvisionnement américain sera sous la forme de GNL.

² Journal Le Peuple - 16 septembre 2006, p. 12

5) Changements climatiques et énergie propre

Les promoteurs du projet Rabaska nous indiquent, dans leur étude d'impact, que l'apport de gaz naturel par le port méthanier de Rabaska contribuerait à réduire le prix du gaz naturel. Tout dépendant du prix résultant, un approvisionnement en gaz naturel à un prix moindre ne favoriserait pas une transition expéditive vers des sources d'énergie moins polluantes et ne produisant pas de gaz à effet de serre (GES), tels que l'énergie solaire, la géothermie et l'éolien, mais dont le coût pour produire de l'énergie est plus élevé.

On doit se demander si un accroissement de l'offre de gaz naturel au Québec ne favorisera pas le développement de projets consommateurs de cette source d'énergie, tels que des centrales électriques au gaz naturel et l'alimentation en gaz naturel d'un nombre croissant de résidences privées ou du secteur commercial. Bien que le gaz naturel soit un combustible plus propre que le mazout en termes de GES, brûler du gaz naturel contribue aux GES et donc aux changements climatiques. En accroissant le nombre total d'utilisateurs non-industriels de cette source d'énergie, on contribue aux changements climatiques. Inutile de mentionner que notre début d'hiver nous a rappelé que les changements climatiques sont une réalité à laquelle il faut s'attaquer sérieusement dès maintenant.

6) Contexte mondial de la consommation de gaz naturel

Les marchés les plus importants du gaz naturel sont présentement dans les pays développés (Amérique du Nord, Europe, Russie, Japon), tel qu'indiqué dans le mémoire des promoteurs du projet Rabaska³. Cependant, dans un avenir proche, les marchés qui connaîtront la croissance la plus rapide en termes de consommation de gaz naturel sont ceux des marchés en émergence, incluant l'Inde et la Chine.

Le rapport 2005 "International Energy Outlook"⁴ de l'Energy Information Administration nous indique que le gaz naturel est la source d'énergie primaire qui connaîtra la croissance la plus rapide (70%) entre 2002 et 2025. Le rapport souligne que la croissance la plus rapide aura lieu dans les économies en transition d'Europe de l'Est, de l'ancienne Union soviétique et de l'Asie. En effet, si l'on compare la croissance annuelle projetée pour la période 2002 à 2025, elle sera de 1,6% pour l'Amérique du Nord comparativement à 4,1% pour les marchés émergents. Ce rapport nous indique ainsi que les économies en émergence seront nettement plus dépendantes du gaz naturel que les économies matures, telle que celle de l'Amérique du Nord. Cependant, la part de la production de l'Amérique du Nord et des marchés émergents de l'Asie en gaz naturel sera moindre que leur consommation, elles seront donc dépendantes des importations.

³ Projet Rabaska, . Etude d'impact sur l'environnement, p. 2.29

⁴ International Energy Outlook 2005. Natural Gas. Energy Information Administration, pp. 37-48

Je me questionne sur l'impact de cette forte croissance de la demande mondiale sur le prix du gaz naturel dans les années à venir, surtout si le prix du pétrole demeure élevé (comme on le sait, le prix du gaz naturel est influencé par le prix du pétrole, ces sources d'énergie étant interchangeables). Accroître la dépendance du Québec envers le gaz naturel importé nous met d'avantage à la merci de possibles instabilités du prix du gaz naturel importé.

7) Conclusion

Comme je l'ai mentionné plus haut, je m'oppose à la mise en place d'un port méthanier à Lévis pour plusieurs raisons, incluant de sécurité publique, de non-acceptation sociale et de manque d'information de sources indépendantes sur les besoins réels du Québec de diversifier ses approvisionnements en gaz naturel. De plus, dans un contexte mondial où la demande du gaz naturel va croître de manière significative, il est d'intérêt de se demander quelles sont les sources d'énergie dont il faut favoriser le développement et la consommation au Québec. Ceci devrait être fait par une évaluation claire et objective de nos besoins en gaz naturel versus d'autres alternatives moins polluantes et peut-être plus efficaces dans une perspective à moyen terme (comme, par exemple, l'utilisation de la géothermie pour le chauffage).

J'aimerais conclure en proposant des alternatives au projet, spécifiquement pour les secteurs résidentiel et commercial, car je suis peu familière avec les utilisateurs industriels de gaz naturel et aux alternatives existantes au gaz naturel et/ou mazout dans leurs processus industriels. Ce sont des alternatives autant à l'utilisation du gaz naturel que permettant une diminution de l'utilisation d'électricité pour chauffer les résidences, donc permettant autant de limiter nos émissions de GES que de libérer un surplus d'électricité pour l'exportation. Ces alternatives ont l'avantage d'être saines au niveau environnemental et de ne pas émettre de GES. Ces alternatives sont pour la plupart consistantes avec des mesures citées dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

1) Sensibilisation et promotions de la géothermie pour le chauffage d'unités locatives multiples (e.g. édifices à logements), de maisons en rangée (maisons-jardin) et d'édifices commerciaux. Ceci pourrait prendre la forme de documents d'information sur cette source d'énergie et des entrepreneurs accrédités (par exemple, par l'Agence de l'efficacité énergétique) et de subventions à l'installation.

2) Documentation d'information concernant l'énergie solaire comme source d'électricité, de chaleur (solaire passif) ainsi que sur les produits photovoltaïques intégrés aux bâtiments, ainsi que les entrepreneurs accrédités (par exemple, par l'Agence de l'efficacité énergétique).

3) Favoriser les mesures d'efficacité énergétiques et d'économies d'énergie. Parmi celles-ci devrait figurer une meilleure surveillance et contrôle du respect des normes de construction concernant l'isolation des maisons par les entrepreneurs en construction. En effet, il est aberrant de constater que des maisons récentes (15 ans et moins) ont des manques au niveau de l'isolation. Peut-être qu'en plus d'apporter des modifications au Code de construction du Québec concernant l'isolation des nouvelles maisons, devrions-nous avoir des lois à ce sujet pour assurer une implémentation rigoureuse par les entrepreneurs?

4) Contrôler le sur-chauffage dans les édifices publics et à bureaux. Au besoin, assurer des unités de chauffage d'appoint aux étages inférieurs pour limiter la surchauffe inutile des étages supérieurs.

En terminant, j'aimerais encourager les commissaires du BAPE à demander conseil à des experts indépendants aux promoteurs du projet Rabaska sur les aspects de sécurité des ports méthaniers.

Pièce jointe:

International Energy Outlook 2005, Natural Gaz, Energy Information Administration, June 2005, pp. 37-48

Bibliographie partielle:

International Energy Outlook 2005, Natural Gaz, Energy Information Administration, June 2005, pp. 37-42

International Energy Outlook 2006, Natural Gaz, Energy Information Administration, June 2006 (www.eia.doe.gov/oiaf/ieo/nat_gas.html)

Office national de l'énergie, L'avenir énergétique au Canada: Scénarios sur l'offre et la demande jusqu'en 2025, 2003, 100 pages

Gouvernement du Québec, L'énergie pour construire le Québec de demain: La stratégie énergétique du Québec 2006-2015, 2005, 19 pages

Office national de l'énergie, Technologies émergents en production d'électricité. Evaluation du marché de l'énergie, mars 2006, 103 pages

Office national de l'énergie, Un regard vers 2010: Des marchés du gaz naturel en transition. Évaluation du marché de l'énergie, août 2004, 31 pages

Projet Rabaska, Etude d'impact sur l'environnement